



**RECUEIL
DES ACTES
ADMINISTRATIFS
DU DEPARTEMENT**

**N° 1- Janvier 2013
Complément N° 1**

**Procès-verbal officiel
des délibérations
de la Commission Permanente
du 14 janvier 2013**



COMMISSION PERMANENTE DU 14 JANVIER 2013

La commission permanente du conseil général s'est réunie au siège de l'assemblée le **LUNDI 14 JANVIER 2013**, à **14 H 10**, sous la présidence de **M. Michel DINET**, président du conseil général et s'est poursuivie à **partir de 14 H 4** sous la présidence de **M. Mathieu KLEIN**, vice-président du conseil général.

Étaient présents :

Mmes CREUSOT Nicole, FALQUE Rose-Marie, OLIVIER Dominique et TALLOTE Josiane, MM. ARIES Christian, BARBIER André, BAUMONT Michel, BISTON Yvon, BOLMONT Jean-Paul, BRUNNER Gauthier, CAPS Antony, CASONI Alain, CAUSERO Louis, CHANUT Henri, COLIN Philippe, CORZANI André, DE CARLI Serge, GRANDJEAN Gregory, GUERARD Noël, HARMAND Alde, JACQUIN Olivier, KLEIN Mathieu, LAURENCY Jean-Pierre, LOCTIN Jean, MANGIN René, MARCHAL Michel, MERSCH Pierre, MINELLA Jean-Pierre, MULLER Bernard, PISSEMEM Jean-Claude, RIGHI Laurent, SAINT-DENIS Marc, SONREL Christophe, TRITZ Olivier, UHLRICH Jean-Marie et WILLER Yves

Étaient excusés :

Tous les membres de la commission permanente étaient présents, à l'exception de MM. BAUMANN Pierre et HABLLOT Stéphane, qui avaient donné respectivement délégation de vote à MM. BISTON Yvon et MANGIN René, à l'exception de M. MARIUZZO Michel, Mmes PILOT Michèle, THOMAS Rachel et M. VINCHELIN Jean-Paul, excusés

RAPPORT N° 1 - DÉVELOPPEMENT SOCIAL. RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC AMITIÉS TSIGANES

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 1 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- autorise le président du conseil général à signer en son nom la convention et le protocole partenarial avec l'association Amitiés tsiganes au titre de la mission de service social départemental, ainsi que les éventuels avenants s'y rapportant,
- décide d'accorder une subvention de 415 000 € au titre de l'exercice 2013 et d'en verser la moitié dès signature de cette convention
- précise :
 - * que les demandes de moyens supplémentaires seront examinées lors d'une commission permanente au cours de l'année 2013 ;
 - * que cette somme sera prélevée sur la ligne budgétaire 657/4.58

Lors du vote correspondant :

- les élus des groupes « Socialiste et Républicain », « Front de Gauche » et « Démocrates Indépendants » votent pour,
- M. Michel BAUMONT et les élus du groupe de « l'Union de la Droite et du

RAPPORT N° 2 - DÉVELOPPEMENT SOCIAL - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS DE SOLIDARITÉ

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 2 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- Décide d'accorder les subventions telles que décrites dans le corps de ce rapport et précise que ces sommes pourront être prélevées sur la ligne budgétaire P442 657.4/58.
- et autorise le président du conseil général à signer en son nom la convention avec le Secours Catholique et ses éventuels avenants.

RAPPORT N° 3 - DEMANDES DE REMISE GRACIEUSE D'UNE DETTE : D'ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE (APA) - D'ALLOCATION COMPENSATRICE POUR TIERCE PERSONNE (ACTP) - D'UNE PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP (PCH) -

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 3 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide

* **Dossier n°5201205** : Exonération partielle de **1712,90 €** de la dette APA de madame S.L. représentant un montant de 3712 € pour la ramener à un montant de **2 000 €**

* **Dossier n°5406223** : Maintien de la dette PCH de madame A.L. soit **2430,80 €**

* **Dossier n°5901251** : Exonération totale de la dette PCH de madame P.R. soit un montant de **297,27 €**

RAPPORT N° 4 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA CLINIQUE MAJORELLE, LES ACTEURS DE SANTÉ DE PROXIMITÉ ET LE SERVICE PMI

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 4 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- autorise son Président à signer la convention jointe au présent rapport.

RAPPORT N° 5 - ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE. - AIDE DÉPARTEMENTALE À LA GESTION DES AIRES DE GRANDS PASSAGES

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 5 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide de verser à la Communauté de Communes du Pays de l'Orne une subvention de 11 254,62 € pour la prise en charge des installations sanitaires provisoires sur l'aire de grands passages à Briey ;

- et précise que la somme correspondante sera imputée au chapitre 65 article 65734 sous-fonction 58.

RAPPORT N° 6 - RESTRUCTURATION DU COLLÈGE LANGEVIN WALLON À BLAINVILLE SUR L'EAU (MISE EN OEUVRE DU PLAN COLLÈGES NOUVELLES GÉNÉRATIONS)

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 6 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve le programme de l'opération de restructuration du collège Langevin Wallon à Blainville sur L'Eau et son budget prévisionnel,
- autorise son président à lancer la consultation de maîtrise d'œuvre dans les conditions décrites dans le rapport,
- pour la constitution du jury, élit au sein de l'assemblée départementale cinq membres en tant que titulaires et cinq membres en tant que suppléants,

Membres titulaires	Membres suppléants
René MANGIN	Yvon BISTON
Anthony CAPS	Henri CHANUT
Christophe SONREL	Jean-Pierre MINELLA
Grégory GRANDJEAN	Jean-Claude PISSENM
Louis CAUSERO	André BARBIER

- et autorise son président à indemniser les architectes, membres du jury en tant que personnes qualifiées maître d'œuvre sur la base des écrits dans le rapport.

RAPPORT N° 7 - DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT AUX COLLÈGES PUBLICS

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 7 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer les subventions aux établissements selon les propositions contenues dans le rapport,
- autorise son président à verser directement aux collèges les sommes correspondantes,
- et précise que les crédits seront prélevés sur l'imputation budgétaire chapitre 65 article 65511 sous-fonction 221.

RAPPORT N° 8 - FONCTIONNEMENT DES COLLÈGES PUBLICS

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 8 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- Décide d'attribuer les subventions comme indiquées dans le présent rapport,
- Autorise son Président à verser directement aux établissements concernés les sommes correspondantes,
- et précise que les crédits seront prélevés sur le programme 344 - Moyens de fonctionnement des établissements - Opérations O001 et Dotation d'équilibre restauration – Opération O011.

RAPPORT N° 9 - FONCTIONNEMENT DES COLLÈGES PUBLICS - RÈGLEMENT CONJOINT DU BUDGET DES COLLÈGES ANATOLE FRANCE À MONT SAINT MARTIN, DU CHÂTEAU À BLÂMONT ET DE LA DBM DU COLLÈGE DE L'EURON À BAYON

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 9 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- Décide de régler le budget du collège Anatole France à Mont-Saint-Martin sur la base des propositions du chef d'établissement.
- Décide de régler le budget du collège du Château à Blâmont en mettant en conformité le document annexe intitulé "calcul détaillé du service de restauration et d'hébergement" et le budget du service SRH.
- Décide de régler la DBM n°17 du collège de l'Euron à Bayon sur la base des propositions du chef d'établissement.

Lors du vote correspondant :

- les élus des groupes « Socialiste et Républicain », « Front de Gauche » et « Démocrates Indépendants » votent pour,
- les élus du groupe de « l'Union de la Droite et du Centre » déclarent s'abstenir sur le point concernant le collège Anatole France de Mont St Martin..

**RAPPORT N° 10 - RESTAURATION SCOLAIRE AUX COLLÈGES
LOUIS PERGAUD DE FOUG ET CROIX DE METZ À TOUL**

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 10 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

-approuve les termes des avenants n°2 à passer entre le Département, le Syndicat mixte du Grand Toulouais et les collèges Louis Pergaud à Foug et Croix de Metz à Toul,

- autorise son Président à les signer au nom du Département.

**RAPPORT N° 11 - CONVENTION TRIPARTITE DE
FONCTIONNEMENT DE LA RESTAURATION DU COLLÈGE DE LA
HAUTE VEZOUZE À CIREY SUR VEZOUZE**

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 11 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve les termes de l'avenant n°2 pour le fonctionnement des services mutualisés de restauration, entre :

le Département, le collège de la Haute Vezouze à Cirey-sur-Vezouze et le collège du Château à Blâmont,

- et autorise son Président à le signer au nom du Département.

RAPPORT N° 12 - LOGEMENTS DANS LES COLLÈGES PUBLICS

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 12 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer les logements au collège Jules Ferry à Briey et au collège Jean Lamour à Nancy,

- et autorise son président à signer, au nom du département, les conventions d'occupation précaire au profit de Mr GUITTON Rémy et Mr BOISSEAU Florian.

RAPPORT N° 13 - FONDS D'AIDE À LA RÉHABILITATION DES CENTRES DE VACANCES DES ASSOCIATIONS

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 13 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer les subventions d'investissement suivantes à :

* l'association Familles Rurales d'Einville et environs pour un montant de 1 196 € correspondant à 20% d'un montant subventionnable de 5 978 €

* la Ligue de l'Enseignement 54 pour un montant de 6 527 € correspondant à 20% d'un montant subventionnable de 32 635 €

- décide de proroger le délai de validité de la subvention de 22 055 € accordée à la commission permanente le 06 décembre 2010 à l'association Notre Dame du Trupt de Malzéville - centre de vacances de Bionville, d'une année soit 31 décembre 2013 pour le commencement des travaux et jusqu'au 31 décembre 2014 pour la fin d'exécution des travaux, pour un projet d'isolation des bâtiments, traitement de l'eau, aménagement et achat de mobilier pour le bâtiment Pinson, mise aux normes électriques du bâtiment Pivert.

- et précise que ces sommes seront prélevées sur l'imputation budgétaire programme 351 – opération O011 – AP 2012-2014 Centres de Vacances.

RAPPORT N° 14 - FÉDÉRATIONS D'ÉDUCATION POPULAIRE : SOUTIEN FÉDÉRAL À LA MISE EN OEUVRE DES CONTRATS D'ANIMATION JEUNESSE TERRITORIALISÉE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 14 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer une subvention de 2 500 € à la Fédération Départementale Familles Rurales.

- et précise que les sommes nécessaires seront prises sur le programme 351, Opération O 013.

RAPPORT N° 15 - BOURSES INDIVIDUELLES AUX BAFA ET BAFD

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 15 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer les aides individuelles suivantes aux centres de formation précisés ci-dessous :

280 €	à CEMEA-Nancy	4	bourses d'aide aux BAFA/BAFD
770 €	à UFCV - Nancy	11	bourses d'aide aux BAFA/BAFD

- et précise que ces sommes seront prélevées sur le programme 351 - opération O 019.

RAPPORT N° 16 - SOUTIEN AUX FÉDÉRATIONS DÉPARTEMENTALES D'ÉDUCATION POPULAIRE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 16 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve les conventions financières 2013 entre le département de Meurthe-et-Moselle et les fédérations d'éducation populaire : la Ligue de L'Enseignement 54, la fédération départementale des Foyers Ruraux, la fédération départementale des Maisons des Jeunes et de la Culture, la fédération départementale Familles Rurales, la fédération départementale des Francas,

- autorise son vice-président délégué à l'Education et à l'Innovation Citoyenne à les signer au nom du département.

- décide d'attribuer en application des conventions financières 2013 avec les fédérations d'éducation populaire, les dotations suivantes correspondant au premier versement au titre de la subvention 2013 relative aux salaires et charges des permanents départementaux :

- Fédération départementale des Foyers Ruraux : 225 139 €
- Ligue de l'Enseignement 54 : 218 147 €
- Fédération départementale des Francas : 40 874 €
- Fédération départementale Familles Rurales : 59 596 €
- Fédération départementale des MJC : 264 684 €

- précise que les crédits nécessaires seront pris sur le programme 351, Opération O 021.

- décide de verser en application des conventions financières 2013 avec les 5 fédérations départementales d'éducation populaire, 80 % du montant proposé en 2013 des subventions de fonctionnement au titre du soutien aux missions départementales telles que proposées dans le rapport,

- Fédération départementale des Foyers Ruraux : 31 080 €

- Ligue de l'Enseignement 54 : 24 360 €

- Fédération départementale des Francas : 23 848 €

- Fédération départementale Familles Rurales : 26 664 €

-Fédération départementale des MJC : 21 928 €

- précise que les crédits nécessaires seront pris sur le programme 351, O 021.

RAPPORT N° 17 - DOTATION D'APPUI AUX PROJETS DE TERRITOIRE - FONCTIONNEMENT - TERRITOIRE DE NANCY ET COURONNE

La commission permanente du conseil général,

Vu le rapport N° 17 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré,

- attribue une subvention exceptionnelle de 2 000 € au collègue Jean Lamour de Nancy, au titre du programme 381 et de l'opération 015 telle que définie dans le rapport,

- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AE 2012/2014 CTDD V2, P381, O015.

RAPPORT N° 18 - DOTATION D'APPUI AUX PROJETS DE TERRITOIRE - FONCTIONNEMENT - PART DÉPARTEMENTALE

La commission permanente du conseil général,

Vu le rapport N° 18 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer la subvention au titre du programme 381 et de l'opération 016 telle que définie dans le présent rapport

- approuve la convention à passer entre le département et l'association « Je, tu, il »

- autorise son président à signer ce document au nom du département

- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AE 2012/2014 CTDD V, P 381, O016

**RAPPORT N° 19 - PRÊTS POUR EXPOSITION DE DOCUMENTS
ORIGINAUX CONSERVÉS AUX ARCHIVES DÉPARTEMENTALES**

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 19 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'accepter la demande de prêt de la Mission Renaissance pour l'exposition « La Ville révélée » (1^{er} février – 4 août 2013) de trois documents originaux conservés aux archives départementales ;
- autorise son président à signer les conventions de prêt.

**RAPPORT N° 20 - CENTRE DES MÉMOIRES - CONFIRMATION DU
PROJET D'INVESTISSEMENT DU DÉPARTEMENT ET APPROBATION
DU PLAN DE FINANCEMENT DÉFINITIF.**

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 20 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- confirme le projet d'investissement pour un coût travaux prévisionnel au stade de l'avant projet définitif de 21 150 000 euros HT, au titre de l'autorisation de programme d'un montant de 32.7 millions d'euros TTC,
- prend acte du plan de financement global :
 - participation de l'Etat : 3.5 millions d'euros,
 - participation du Département : 29.20 millions d'euros,
- s'engage à fournir les pièces nécessaires à l'octroi de cette subvention.

Lors du vote correspondant :

- les élus des groupes « Socialiste et Républicain », « Front de Gauche » et « Démocrates Indépendants » votent pour,
- les élus du groupe de « l'Union de la Droite et du Centre » déclarent voter contre.

**RAPPORT N° 21 - DOTATION COMMUNALE D'INVESTISSEMENT -
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 21 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- ratifie les propositions contenues dans les tableaux inclus au rapport,
- décide d'annuler la subvention concernée,
- décide d'attribuer aux collectivités intéressées les subventions correspondantes à prélever sur l'AP2012-2014 CTDD2 Volet 1 Dotation communale d'investissement – Programme P211 enveloppe E03 opérations O003 (territoire de Longwy), O004 (territoire de Briey), O006 (territoire Terres de Lorraine), O005 (territoire Val de Lorraine), O008 (territoire Lunévillois).

**RAPPORT N° 22 - DOTATION DE SOLIDARITÉ - ATTRIBUTION DE
SUBVENTIONS**

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 22 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- ratifie les propositions contenues dans les tableaux inclus au rapport,
- décide d'annuler les subventions concernées,
- décide d'attribuer aux collectivités intéressées les subventions correspondantes à prélever sur l'AP2012-2014 CTDD Volet 1 Dotation de solidarité – Programme P213 enveloppe E02 opérations O002 (territoire de Longwy), O003 (territoire de Briey), O005 (territoire Terres de Lorraine), O004 (territoire Val de Lorraine), O007 (territoire Lunévillois), O006 (territoire Nancy Couronne).

RAPPORT N° 23 - DAPRO INVESTISSEMENT - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ET APPROBATION DE CONVENTION

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 23 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- ratifie les propositions contenues dans les tableaux inclus au rapport,
- approuve la convention et autorise le président à signer cette convention et les documents s'y rattachant ;
- décide d'attribuer aux collectivités intéressées les subventions correspondantes à prélever sur l'A.P. CTDD2 V2 DAPRO investissement – Programme P221 enveloppe E08 (territoire de Briey), (territoire Terres de Lorraine), (part départementale).

RAPPORT N° 24 - STRATÉGIE DE COHÉRENCE RÉGIONALE SUR L'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DES TERRITOIRES LORRAINS (SCORANT)

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 24 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve la Stratégie de Cohérence Régionale pour l'Aménagement Numérique des Territoires Lorrains,
- autorise son président à la signer

Lors du vote correspondant :

- les élus des groupes « Socialiste et Républicain », « Front de Gauche » et « l'Union de la Droite et du Centre » votent pour,
- les élus du groupe « Démocrates Indépendants » déclarent s'abstenir.

RAPPORT N° 25 - CONVENTION RELATIVE AUX MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DU DROIT AU TRANSPORT SCOLAIRE SUR LE RÉSEAU SNCF PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DE MEURTHE ET MOSELLE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 25 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- Approuve la convention relative aux modalités de prise en charge du droit scolaire pour les élèves utilisant le réseau SNCF
- Autorise le président à la signer
- Précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante : P2810002 Transports scolaires – lignes scolaires Nat Ana 9176-624581 FD Abonnements autres réseaux

RAPPORT N° 26 - AVENANT N°1 À LA CONVENTION MULTI PARTENARIALE RELATIVE À L'EXPLOITATION, AU FINANCEMENT DU SYSTÈME D'INFORMATION MULTIMODALE EN RÉGION LORRAINE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 26 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve l'avenant 1 à la convention multi partenariale relative au système d'Information Multimodale en région Lorraine
- autorise le président à le signer
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante :
P2830004 Moyens Communs
Nat Ana 6568.821 FD Autres participations

RAPPORT N° 27 - REMBOURSEMENT DE TITRES JEF

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 27 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- Approuve le remboursement de la somme de 560 € pour madame SAFFROY et celui de 280 € pour monsieur PAOLILLO.

RAPPORT N° 28 - CONVENTION D'APPLICATION DU FINANCEMENT DE LA "LIAISON BELVAL VERS L'AUTOROUTE A30 PORTANT DÉSENCLAVEMENT DU BASSIN DE L'ALZETTE"

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 28 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve la convention d'application du financement de la "Liaison Belval vers l'autoroute A30 portant désenclavement du bassin de l'Alzette" à passer entre le conseil régional et le département de Meurthe et Moselle
- autorise son président à la signer au nom du département, ainsi que les avenants éventuels s'y rattachant

RAPPORT N° 29 - LIAISON BELVAL A-30 INDEMNITÉ VERSÉE AUX PROPRIÉTAIRES POUR "LIBÉRATION RAPIDE DES EMPRISES"

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 29 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'indemniser les propriétaires dans les conditions mentionnées dans le présent rapport
- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'imputation budgétaire 1027 – 678 – 621 d'un montant total de 8.127,01 €

RAPPORT N° 30 - LIAISON BELVAL A.30 ACQUISITIONS

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 30 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide de l'acquisition des emprises désignées dans le présent rapport et aux conditions énoncées dans celui-ci - proposition d'affectation 12.266,34 €
- autorise son président à signer au nom et pour le compte du département tout document nécessaire à la cession des emprises et les actes authentiques correspondant,
- et décide le classement desdites parcelles dans le Domaine Public.

RAPPORT N° 31 - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER DÉPARTEMENTAL - CONVENTIONS - COMMUNES, COMMUNAUTÉS DE COMMUNES ET AUTRES ORGANES DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE.

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 31 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve les conventions à passer avec les communes, les communautés de communes et autres organes de coopération intercommunale de :

- CERVILLE RD 83

- CHANTEHEUX RD 400

conformément aux projets annexés dans le présent rapport,

et autorise son président à signer, au nom et pour le compte du département, les conventions précitées.

RAPPORT N° 32 - RD 31 - LUNEVILLE - ACQUISITIONS FONCIÈRES

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 32 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- Constate que le délaissé mentionné est inutile à la voirie,
- Décide le déclassement du domaine public de cette emprise sus mentionnée « délaissé »,
- Déclare que les emprises échangées resteront destinées à l'usage du public et qu'une enquête publique n'est pas nécessaire dans ces conditions au regard de l'article L3112-3 du code général de la propriété publique,
- Décide le classement dans le domaine public routier départemental des emprises constituant l'assiette de la RD 31,
- Décide que le transfert de propriété sera constaté par un acte notarié,
- Autorise son président à signer au nom et pour le compte du département tous les documents afférents à ce dossier.

RAPPORT N° 33 - RD 50F - FRAISNES-EN-SAINTOIS - ACQUISITIONS FONCIÈRES

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 33 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide de l'acquisition des emprises désignées dans le présent rapport et aux conditions énoncées dans celui-ci,
- décide que le transfert de propriété se fera par un acte notarié,
- autorise son président à signer au nom et pour le compte du département tous les documents nécessaires à la cession,
- décide que les frais d'acquisition seront prélevés sur l'imputation budgétaire Programme 272, Opération 2, Nature Analytique 162-2151.621, Chapitre 21, Article 2151, Sous fonction 621,
- décide le versement des indemnités par les services départementaux directement au bénéficiaire, prélevées sur l'imputation budgétaire Programme 272, Opération 2, Enveloppe 3, Nature Analytique 1027-678.621 Charges exceptionnelles,
- et décide le classement des dites emprises dans le domaine public départemental après acquisition.

RAPPORT N° 34 - RD 108C - LUNEVILLE - ACQUISITIONS FONCIÈRES

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 34 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- Accepte les échanges mentionnés dans le présent rapport,
- Autorise son président à signer, au nom et pour le compte du département, les actes correspondants,
- Et décide le classement dans le domaine public départemental après acquisition.

RAPPORT N° 35 - RD 198 - ROSIERES-EN-HAYE - ACQUISITIONS FONCIÈRES - DÉCLASSEMENT DE VOIRIE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 35 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- Décide le déclassement dans la voirie communale de la commune de ROSIERES-EN-HAYE de la RD 198.
- Autorise son président à signer au nom et pour le compte du département tous les documents afférents à ce dossier.
- Décide que le transfert sera constaté par arrêté départemental.

RAPPORT N° 36 - RD 400 - BENAMENIL - ACQUISITIONS FONCIÈRES - RÉTROCESSION FRANCE DOMAINE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 36 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- Accepte la rétrocession de la parcelle mentionnée dans le présent rapport,
- Autorise son président à signer, au nom et pour le compte du département, l'acte correspondant,
- Et décide le classement dans le domaine public départemental après acquisition.

RAPPORT N° 37 - CONTRATS PLURIANNUELS D'ASSAINISSEMENT - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTION

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 37 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide de ratifier les propositions énoncées au présent rapport et attribue aux collectivités les subventions correspondantes
- décide d'attribuer à la collectivité les subventions correspondantes à prélever sur : P256 – AP 2012-2014 - p256E01 – AP 2012-2014 : contrat d'assainissement

RAPPORT N° 38 - ESPACES NATURELS SENSIBLES - CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA PROTECTION DU SITE DE LA "VALLÉE DU RAWÉ ET DU CUVILLON" ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE L'ORNE ET LE CONSEIL GÉNÉRAL

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 38 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve la convention de partenariat entre la communauté de communes du Pays de l'Orne et le conseil général de Meurthe et Moselle,
- autorise son président à signer la convention de partenariat au nom du département de Meurthe et Moselle.

RAPPORT N° 39 - ENS : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA C.C DU CHARDON LORRAIN, LA COMMUNE D'ARNAVILLE ET LE DÉPARTEMENT - "VAL DE MOSELLE AU NIVEAU D'ARNAVILLE"

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 39 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- Approuve la convention de partenariat avec la commune d'Arnaville et la communauté de communes du Chardon lorrain pour la mise en œuvre de la politique ENS sur le site « Val de Moselle au niveau d'Arnaville » et autorise le président à la signer.

RAPPORT N° 40 - ESPACES NATURELS SENSIBLES - SENTIERS DE RANDONNÉES, SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES AUX COMMUNES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES - CTDD PART THÉMATIQUE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 40 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer une subvention d'un montant de 5000,00 euros à la Commune de Friaucourt,

- précise que les fonds seront prélevés sur l'opération P251O013 CTDD2 v2 Briey THEM ENS - P251E12 – AP2012-14 CTDD2 V2 THEM ENS.

RAPPORT N° 41 - ESPACES NATURELS SENSIBLES - "L'ÉTANG DE PARROY". MISE EN SÉCURITÉ DE L'OBSERVATOIRE CTDD PART THÉMATIQUE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 41 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- Attribue une aide de 2 090 € à la communauté de communes du Pays du Sânon pour la mise en sécurité de l'observatoire ornithologique. Les fonds seront pris sur P251O015 – CTDD2 V2 LUNEVILLE THEM ENS – AP 2012-14 CTDD V2 THEM ENS

Lors du vote correspondant :

- les élus des groupes « Socialiste et Républicain », « Front de Gauche », « Démocrates Indépendants » et « l'Union de la Droite et du Centre » votent pour,

- M. Michel MARCHAL ne participe pas au vote.

RAPPORT N° 42 - ESPACES NATURELS SENSIBLES - VALLÉE DE L'ESCH, DEMANDE DE SUBVENTION POUR UN PROGRAMME D'ENTRETIEN ÉCOLOGIQUE DU RUISSEAU D'ESCH - CTDD PART THÉMATIQUE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 42 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- accorde une subvention d'un montant de 2 370 euros à la communauté de communes des Vals de Moselle et de l'Esch, les fonds étant prélevés sur l'opération P251O033 « CTDD2 V2 Val de Lorraine AE » - P251 E18.

RAPPORT N° 43 - ESPACES NATURELS SENSIBLES - SENTIERS DE RANDONNÉES, SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES AUX COMMUNES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES - CTDD PART THÉMATIQUE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 43 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer une subvention d'un montant de 11 088,99 euros à la Commune de Frouard

- précise que les fonds seront prélevés sur l'opération P251O18 - CTDD2 V2 VDL THEM ENS - P251 E12 : AP 2012-2014 CTDD2 V2 THEM ENS.

RAPPORT N° 44 - SOUTIEN DU DÉPARTEMENT AUX ACTIVITÉS TOURISTIQUES - RELAIS DES GÎTES ET DU TOURISME VERT

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 44 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'accorder une subvention de 4 000 € au relais des gîtes de Meurthe-et-Moselle et du tourisme vert pour l'année 2013,

- approuve la convention de partenariat à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et le relais des gîtes et du tourisme vert de Meurthe-et-Moselle,

- autorise son président à la signer au nom du département,

- et précise que les crédits seront prélevés sur la ligne budgétaire suivante : Programme P144 Soutien aux acteurs touristiques - Opération O001 Subvention aux activités touristiques.

RAPPORT N° 45 - PRÊT DU DÉPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE AUX ÉTUDES ET À L'ANCRAGE TERRITORIAL

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 45 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer le prêt du département de Meurthe-et-Moselle aux études et à l'ancrage territorial conformément au tableau ci-dessus,
- et précise que les crédits nécessaires seront imputés sur le programme 153, opération O001.

RAPPORT N° 46 - BOURSE DÉPARTEMENTALE D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 46 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'accorder les bourses départementales d'enseignement supérieur comme indiqué dans le tableau figurant au rapport,
- précise que le crédit correspondant sera prélevé sur le financement P153, opération O002.

RAPPORT N° 47 - PRIME À L'ANCRAGE TERRITORIAL DES JEUNES DIPLÔMÉS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR PAR LA CRÉATION OU LA REPRISE D'ENTREPRISE EN MEURTHE-ET-MOSELLE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 47 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'accorder la prime à l'ancrage territorial comme indiqué dans le tableau figurant au rapport,
- précise que les crédits correspondants seront prélevés sur le financement P153, opération O005,
- approuve la convention à passer avec le bénéficiaire et autorise sa vice-présidente déléguée à la signer au nom du département.

RAPPORT N° 48 - CONVENTION CADRE ENTRE LE DÉPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE ET L'ASSOCIATION EN FAVEUR DES PERSONNELS DÉPARTEMENTAUX (AFPSD) ANNÉE 2013.

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 48 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- Approuve la convention cadre pour l'année 2013 entre le département de Meurthe-et-Moselle et l'association en faveur des personnels départementaux (AFPSD) ;

- et autorise son président à la signer au nom et pour le compte du département de Meurthe-et-Moselle.

RAPPORT N° 49 - DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT DE 50% : COMITÉ D'ACTION EN FAVEUR DU 3ÈME ÂGE (VILLERS LÈS NANCY)

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 49 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

Vu les articles L.3231-4 et L.3231-4-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code Civil ;

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : Le département de Meurthe et Moselle accorde sa garantie au comité d'action en faveur du 3^{ème} âge de Villers Lès Nancy à hauteur de 50 %, soit 3 500 000 € d'un emprunt de 7 000 000 € destiné à une opération d'extension de la maison de retraite La Verrière pour intégrer une unité Alzheimer sise 6 bis, rue Albert 1er à Villers Lès Nancy.

ARTICLE 2 : Les caractéristiques de cet emprunt sont les suivantes :

Prêt PLS de 7 000 000 €

- durée de la période d'amortissement	324 mois dont 2 ans de différé
- périodicité des échéances	mensuelle
- taux d'intérêt actuariel annuel	4,15%
- amortissement	constant

ARTICLE 3 : Sur notification de l'impayé par lettre simple du Crédit Agricole de Lorraine, le département de Meurthe-et-Moselle s'engage à se substituer au comité d'action en faveur du 3^{ème} âge de Villers Lès Nancy pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ces règlements ni le non respect par l'organisme des engagements pris par celui-ci à l'égard du département.

ARTICLE 4 : Le président du conseil général de Meurthe-et-Moselle, ou son représentant, est autorisé à intervenir au nom du département au contrat de prêt passé entre le Crédit Agricole de Lorraine et l'emprunteur.

RAPPORT N° 50 - GARANTIE D'EMPRUNT : CONVENTION FINANCIÈRE AVEC L'ASSOCIATION RELAIS (MONT SUR MEURTHE)

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 50 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- annule l'échéancier de remboursement de prêt garanti au Crédit Coopératif tel qu'indiqué dans la délibération n° 28105 – rapport n° 50 de la commission permanente du 03/12/2012,

- modifie l'échéancier de remboursement de prêt garanti au Crédit Coopératif comme suit :

29 236.21 € au 30/12/2012
29 236.21 € au 30/03/2013
29 236.21 € au 30/06/2013
29 236.20 € au 30/09/2013

- approuve le projet de convention ci-joint relatif au remboursement par l'association RELAIS des sommes engagées par le département de Meurthe et Moselle au titre de l'appel à caution,

- autorise le président du conseil général à signer la présente convention,

- précise que les crédits correspondants seront imputés au titre des créances pour avances en garantie d'emprunt sur le chapitre 27 article 2761 sous fonction 01

**RAPPORT N° 52 - PROTOCOLE D'ACCORD VALANT TRANSACTION
AU SENS DE L'ARTICLE 2044 DU CODE CIVIL - INDEMNISATION**

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 52 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve les termes du projet de transaction à passer entre le Département de Meurthe-et-Moselle et Monsieur Philippe BENOIST, domicilié à SELAINCOURT (54 170),
- et autorise son Président à signer cette transaction au nom et pour le compte du Département de Meurthe-et-Moselle.

**RAPPORT N° 53 - CHAMBLEY BUSSIÈRES - VENTE DE L'ANCIENNE
STATION DE MONTE DES HARAS NATIONAUX**

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 53 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve la vente de l'ancienne station de monte de Chambley Bussièrés, bâtie sur la parcelle cadastrée section ZL n°8 pour 40a et 33ca pour une somme de 100.000 euros aux consorts HENN domiciliés à Novéant-sur-Moselle, le département prenant en charge les frais de rédaction de l'acte de vente,
- approuve la cession de la convention d'occupation dont bénéficiait le département au profit des acquéreurs,
- et autorise son président à signer les documents correspondants au nom du département.

**RAPPORT N° 54 - AUTORISATION DE TRAVAUX POUR UNE AIRE DE
STATIONNEMENT AU CENTRE MÉDICO-SOCIAL DE VILLERUPT**

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 54 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve la conclusion d'une convention entre le département de Meurthe-et-Moselle et la ville de Villerupt autorisant la création d'un parking empiétant sur la parcelle AE 676 et garantissant le passage et l'accès au parking à compter de la date de signature jusqu'au 1er avril 2068,
- et autorise le président à signer tous les documents correspondants au nom du département.

RAPPORT N° 55 - MANDAT SPÉCIAL ÉLU QUÉBEC

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 55 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

-autorise les missions réalisées par M. Jean-Claude PISSENEM,

- et autorise :

- le remboursement de l' élu précité aux frais réels, à hauteur de 222,43 € concernant les frais de restauration, de taxi et d' essence
- la prise en charge par le département des frais d' hébergement, de transports et d' inscription au colloque.

Lors du vote correspondant :

- les élus des groupes « Socialiste et Républicain » et « Front de Gauche » votent pour,
- les élus des groupes de « l' Union de la Droite et du Centre » et « Démocrates Indépendants » déclarent voter contre.

RAPPORT N° 56 - MANDATS SPÉCIAUX DES CONSEILLERS GÉNÉRAUX

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 56 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

Vu la délibération n° 8423 adoptée lors de la session du 31 mars 2011

- autorise :

- le mandat spécial de M. Antony CAPS, conseiller général délégué à l' éducation populaire, la coopération décentralisée, pour son voyage en Equateur du 3 au 11 février 2013,
- le remboursement des frais réels engagés.

Lors du vote correspondant :

- les élus des groupes « Socialiste et Républicain » et « Front de Gauche » votent pour,
- les élus du groupe de « l' Union de la Droite et du Centre » et « Démocrates Indépendants » déclarent voter contre.

---ooOoo---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14 h 55.

La prochaine séance de la commission permanente aura lieu le
LUNDI 11 FEVRIER 2013, à 14 h 00.

LE PRESIDENT,

Michel DINET